



# LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

## PAYS DE LA LOIRE

### SITUATION AU 31 JUILLET 2014



## LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En juillet 2014, **1 100** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en recul de **8,6%** par rapport à juillet 2013. Les licenciés avec dispositif représentent **72%** de l'ensemble et affichent une baisse de **7,9%**.

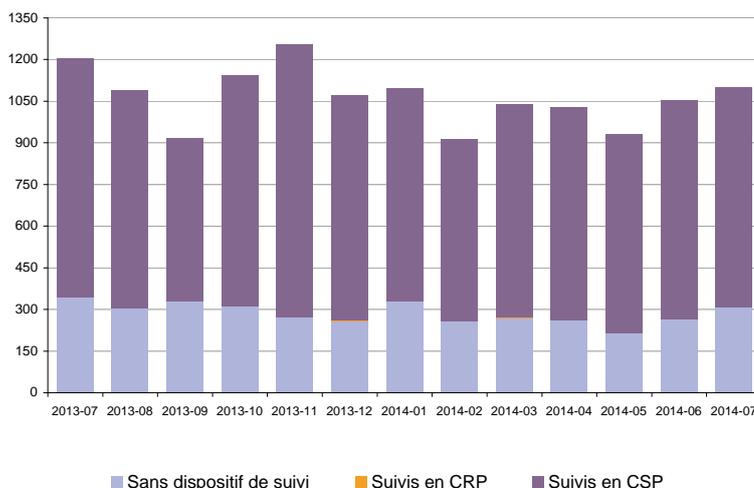
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. Malgré une baisse significative amorcée en octobre 2013, la valeur moyenne mensuelle reste à un niveau élevé (**1 028** licenciements en juillet 2014).

En un an, **12 634** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une baisse de **2,8%**).

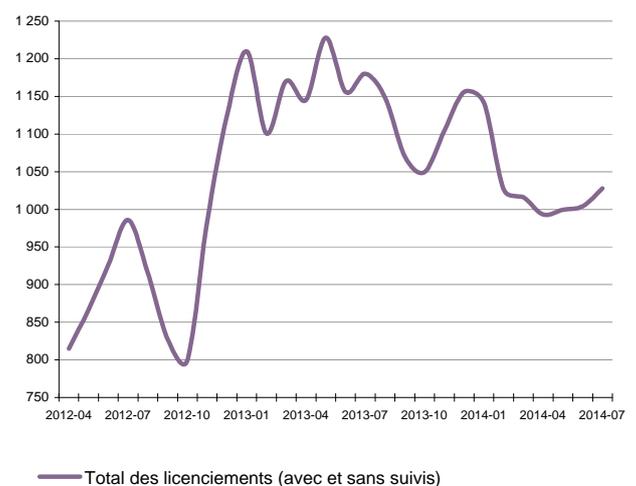
### SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

### LES INSCRIPTIONS SUITE A LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



### MOYENNE MOBILE SUR TROIS MOIS



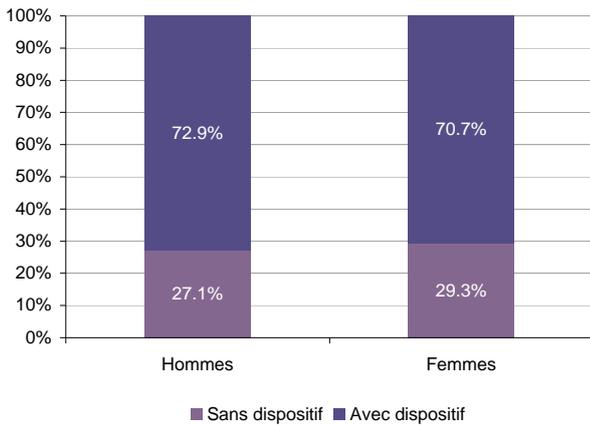
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	juil-14	1 100	308	28.0%	792	72.0%	NC	NC	792
	juil-13	1 203	343	28.5%	860	71.5%	NC	NC	859
	Evolution	-8.6%	-10.2%		-7.9%		NC		-7.8%
Cumul sur 3 mois	juil-14	3 083	787	25.5%	2 296	74.5%	NC	NC	2 296
	juil-13	3 540	987	27.9%	2 553	72.1%	NC	NC	2 552
	Evolution	-12.9%	-20.3%		-10.1%		NC	NC	-10.0%
Cumul sur 12 mois	juil-14	12 634	3 385	26.8%	9 249	73.2%	NC	NC	9 244
	juil-13	13 003	3 725	28.6%	9 278	71.4%	NC	NC	9 251
	Evolution	-2.8%	-9.1%		-0.3%		NC		-0.1%

Source Persee

**Information méthodologique** : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

# LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES DES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES

## RÉPARTITION PAR SEXE



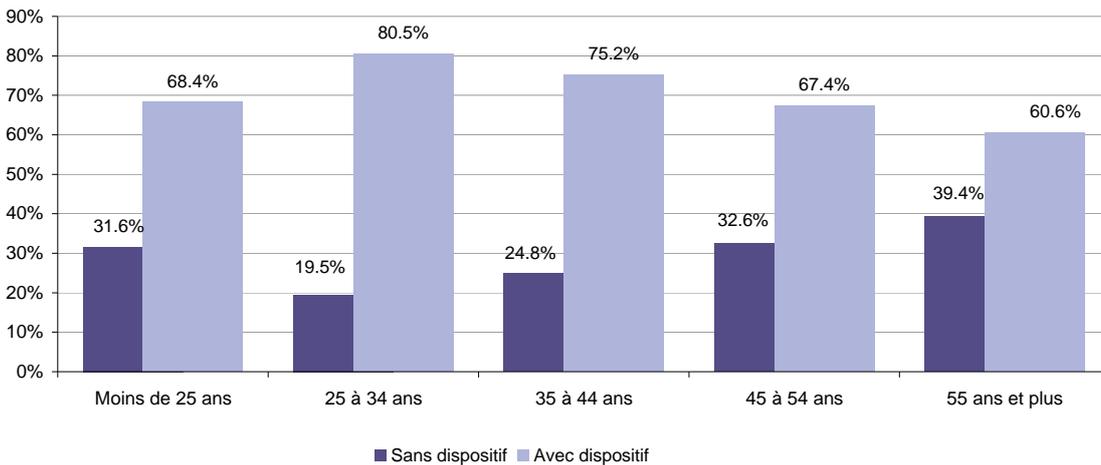
En juillet 2014, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**70,7%**) est moins importante que celle des hommes (**72,9%**).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de **60,6%** à **80,5%**).

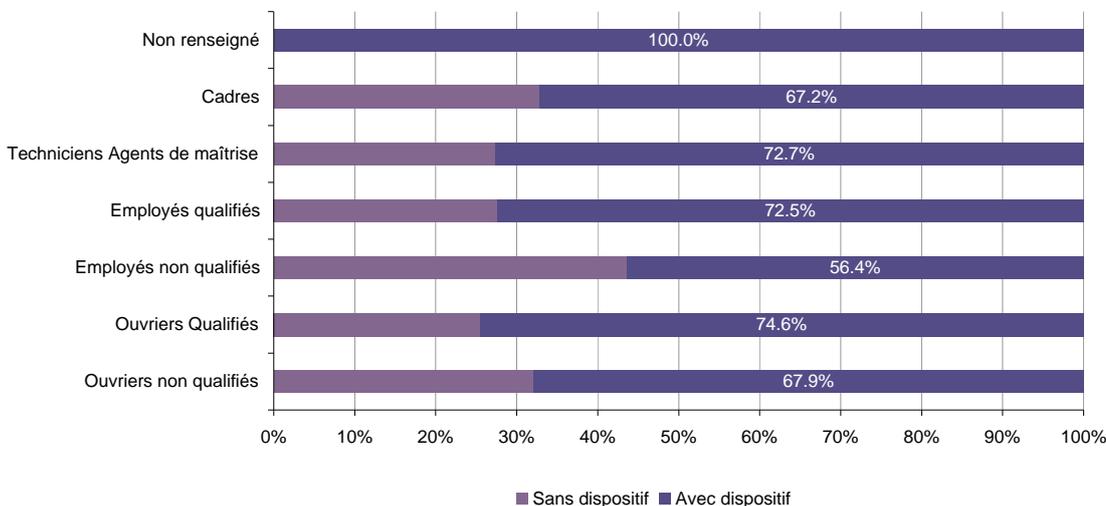
La tranche d'âge de 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les ouvriers qualifiés (**74,6%**) et les techniciens agents de maîtrise (**72,7%**). Viennent ensuite les employés qualifiés (**72,5%**) et les ouvriers non qualifiés avec **67,9%**. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des employés non qualifiés (**56,4%**).

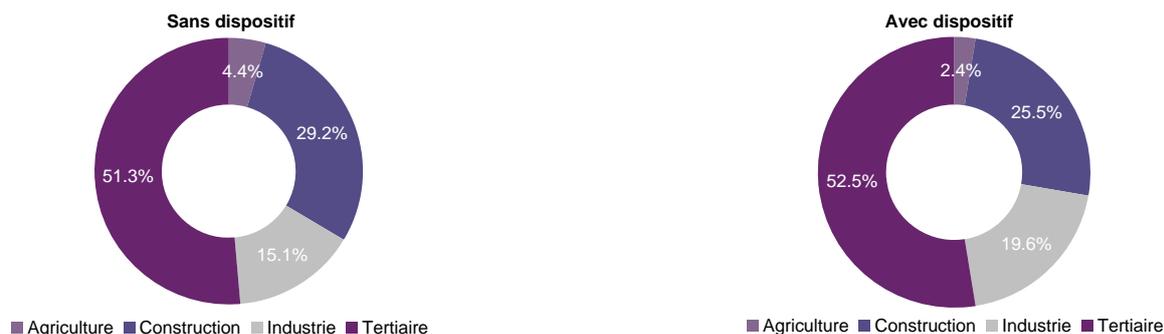
## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



## RÉPARTITION PAR QUALIFICATION



## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



## RÉPARTITION PAR MÉTIER (15 PREMIERS)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
D1401 Assistanat commercial	34	6	28
F1703 Maçonnerie	30	7	23
M1203 Comptabilité	24	NC	NC
F1604 Montage d'agencements	20	9	11
M1607 Secrétariat	20	NC	NC
F1602 Électricité bâtiment	19	NC	NC
F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques	19	6	13
F1606 Peinture en bâtiment	16	8	8
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	15	5	10
D1301 Management de magasin de détail	15	NC	NC
H2909 Montage-assemblage mécanique	15	5	10
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	14	NC	NC
K1304 Services domestiques	13	5	8
N1103 Magasinage et préparation de commandes	13	NC	NC
D1106 Vente en alimentation	12	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En juillet 2014, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

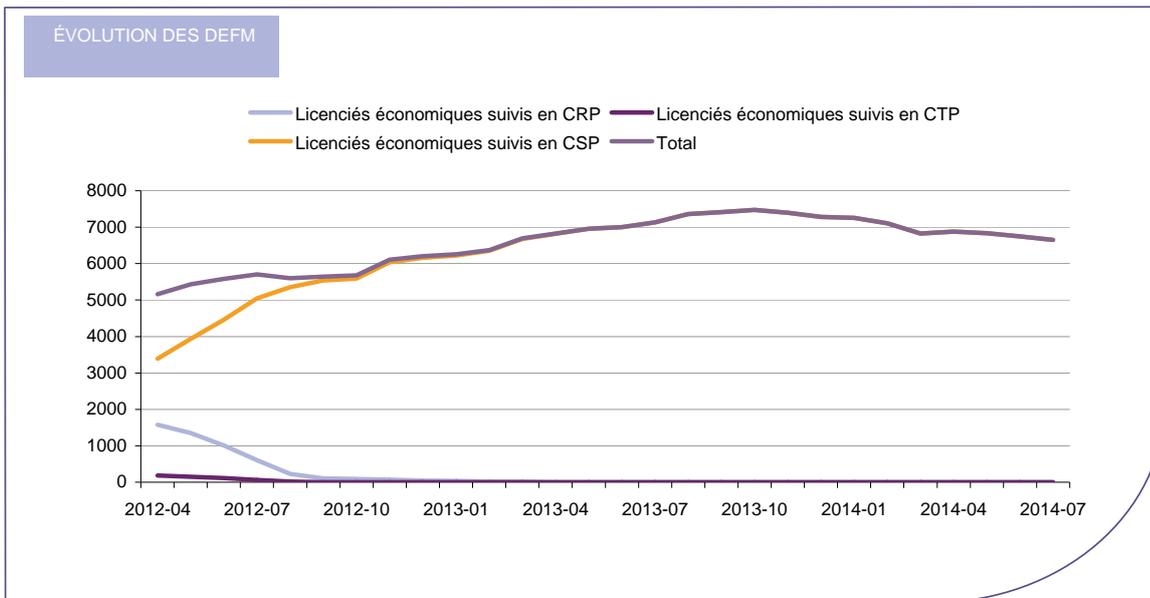
- " Construction, bâtiment et travaux publics " avec les métiers " Maçonnerie ", " Montage d'agencement " et " Electricité bâtiment " ;
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Management de magasin de détail " ;
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Comptabilité " et " Secrétariat " .

## RÉPARTITION PAR DEPARTEMENT

	Licenciés économiques juil-14	Evolution / juil-13	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	416	-10.9%	111	26.7%	305	73.3%
49 Maine et Loire	240	-10.8%	63	26.3%	177	73.8%
53 Mayenne	77	-24.5%	26	33.8%	51	66.2%
72 Sarthe	163	-13.3%	46	28.2%	117	71.8%
85 Vendée	204	15.3%	62	30.4%	142	69.6%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 100</b>	<b>-8.6%</b>	<b>308</b>	<b>28.0%</b>	<b>792</b>	<b>72.0%</b>

Source Persee

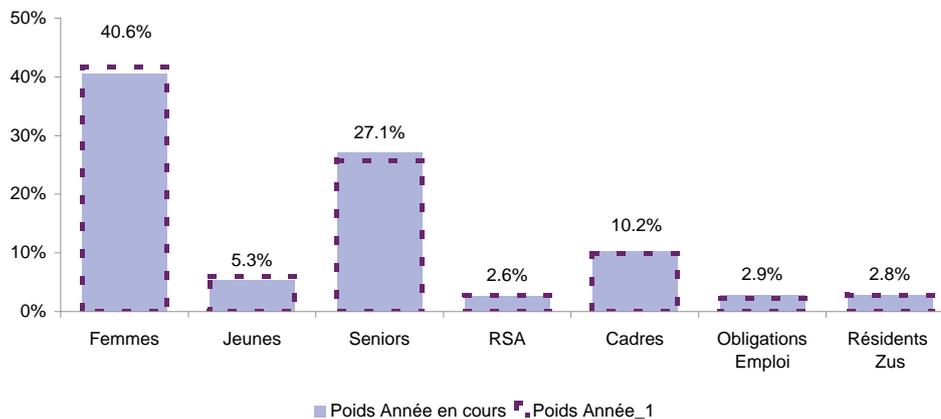
# LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)



	juil-12	juil-13		juil-14	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	5 704	7 132	25.0%	6 654	-6.7%
dont CRP	603	NC	NC		
dont CTP	58	NC	NC		
dont CSP	5 043	7 132	41.4%	6 654	-6.7%

**RÉPARTITION PAR PUBLIC**

	juil-13		juil-14		Evolution annuelle
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	
Femmes	2 975	41.7%	2 700	40.6%	-9.2%
Moins de 25 ans	429	6.0%	350	5.3%	-18.4%
50 ans et plus	1 838	25.8%	1 800	27.1%	-2.1%
Revenus de Solidarité Active	194	2.7%	174	2.6%	-10.3%
Cadres	707	9.9%	681	10.2%	-3.7%
Obligations d'emploi	158	2.2%	192	2.9%	21.5%
Résidents Zone Urbaine Sensible	200	2.8%	188	2.8%	-6.0%



Source Persee

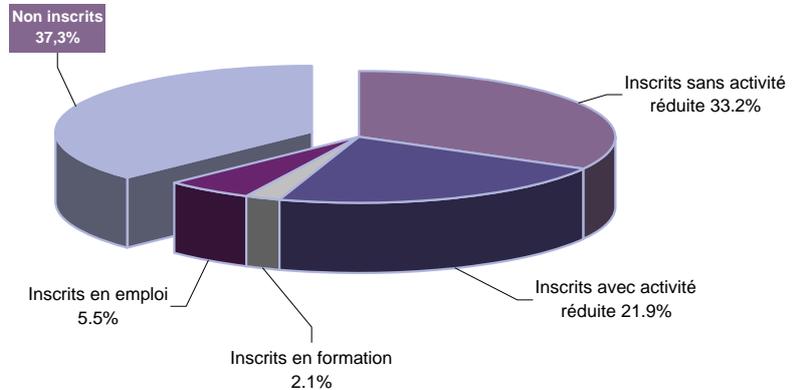
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En juillet 2014, **37,3%** des adhérents de la cohorte de juin 2013 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **40,6%** pour la population masculine et **53,7%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

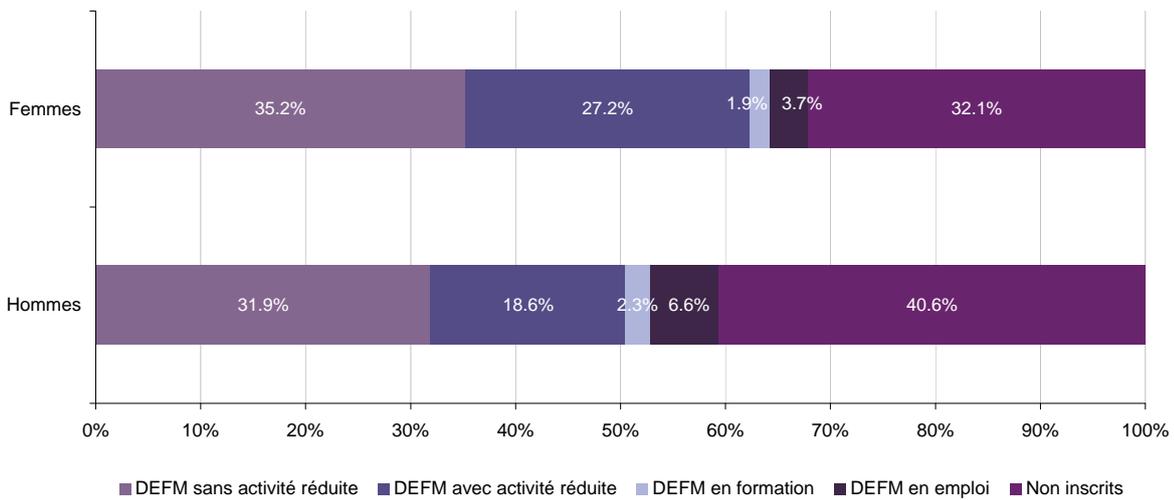
**33,2%** des adhérents de juin 2013 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **21,9%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **64,7%**.

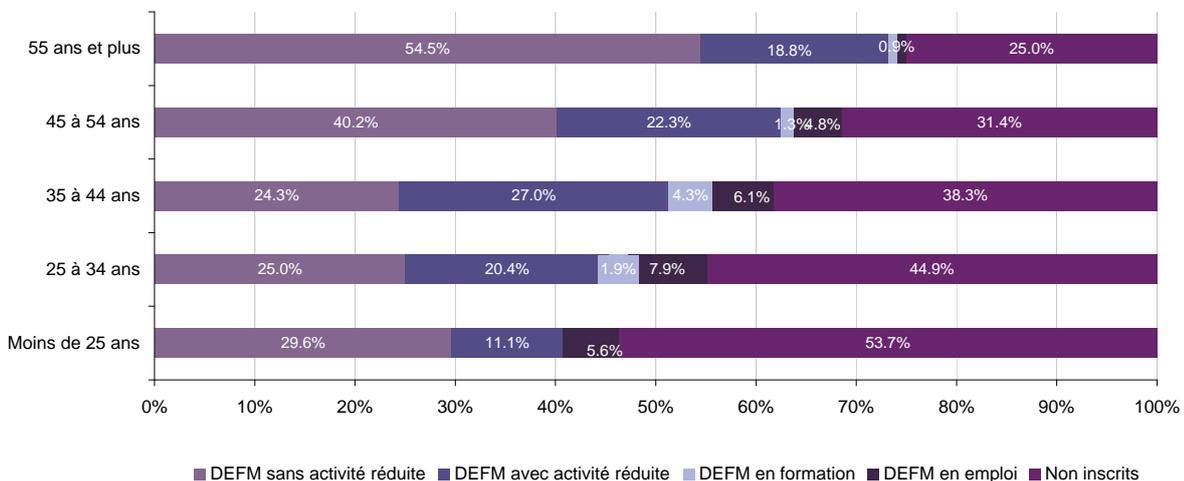
### SUIVI DE LA COHORTE DE JUIN 2013 - 841 ADHÉRENTS



### RÉPARTITION PAR SEXE

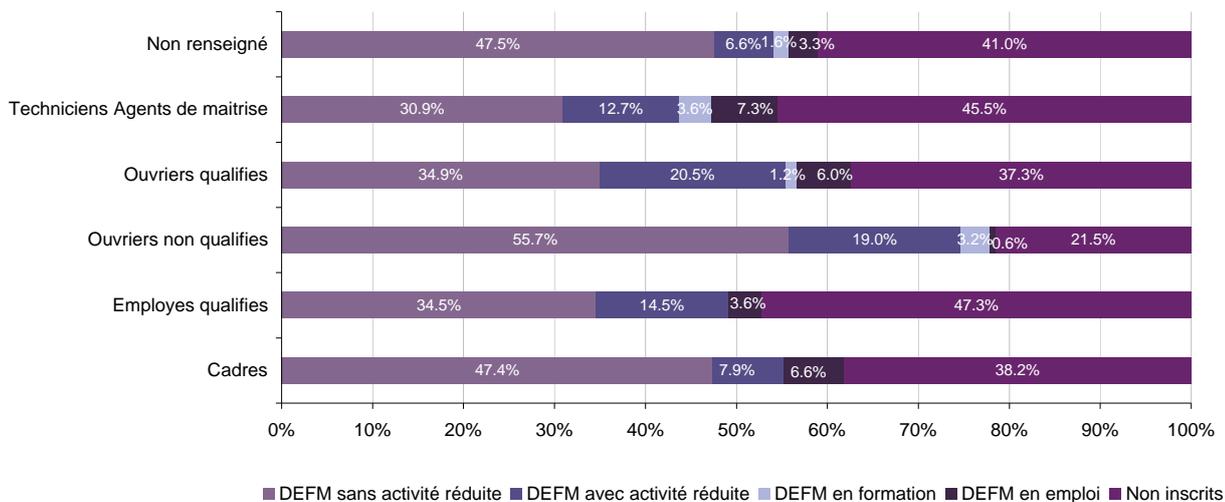


### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



Source Persee

La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les employés qualifiés (47,3%) et les techniciens agents de maîtrise (45,5%).



Source Persee

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication :  
Karim KHETIB

Directeur de la rédaction :  
Josette BARREAUD

Conception et réalisation:  
Service Statistiques, Etudes et Evaluation  
– Catherine MOULIN et Brigitte VIGOUROUX